

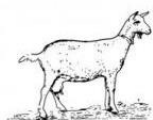


mieux (se) connaître, informer
PLEIN FEUX SUR ...



La commission agriculture

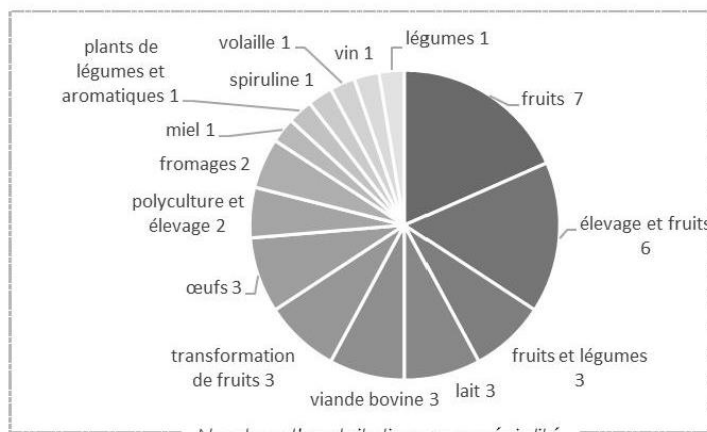
La commission agriculture a été créée sous ce mandat pour développer le lien entre le monde agricole et la population bessenoise. Bessenay est un village riche de sa culture rurale. Sur ses 1400 Ha, 50 % environ sont cultivés.



Mieux connaître le monde agricole permet de mieux comprendre les activités des agriculteurs, leurs contraintes, leurs obligations, leurs engagements pour un environnement meilleur.



Et à Bessenay, il n'y a pas que la cerise !



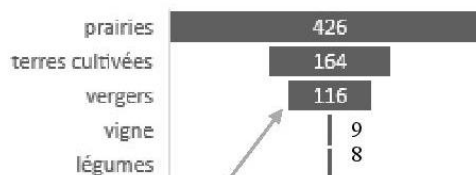
Nombre d'exploitations par spécialité



L'agriculture à Bessenay ne date pas d'hier, l'ancien blason « Fructus et Labor » en est la preuve.



Répartition des surfaces agricoles cultivées (en Ha) pour un total de 723 Ha

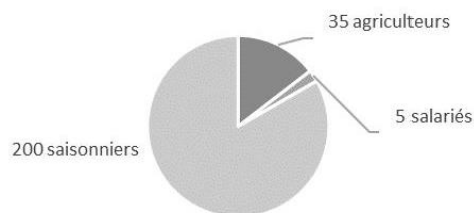


85 % des **vergers** sont des cerisiers, le reste étant des pruniers, pommiers, pêchers et abricotiers

Bessenay sans agriculture serait un village sans paysage ! L'entretien des terrains agricoles dessine un panorama varié et multicolore grâce aux multicultures et aux découpages parcellaires.

La commission agriculture souhaite faire connaître autant que possible les agriculteurs qui peuvent vous accueillir dans leurs exploitations. L'agriculture est créatrice d'emplois directs et indirects et fait partie de la vie économique de la commune.

Répartition des emplois pour les 28 exploitations de Bessenay



Vous voulez mieux connaître l'agriculture et les agriculteurs, des matinées découvertes vont être organisées par la commission agriculture et les agriculteurs à partir de 2021.

Compte-rendu de la séance de conseil municipal

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

Excusés avec pouvoir : Mr MICOLON (pouvoir à Mr LOMBARD)

La séance est ouverte à 20 h 30. Fabrice PIRAUD est nommé secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Jacques MALIGEAY.

Délibération n° 11/2020DE01 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Cette délibération avait été ajournée lors du dernier conseil municipal ; une commission a travaillé à nouveau ce règlement afin de le reposer au vote du conseil municipal. Madame le Maire donne lecture des modifications apportées.

Corinne Tuloup demande l'ajout à l'article 1 des termes « et marché » après « projets de contrat de service public » ; Mme le Maire confirme son accord.

Jacques Maligeay arrive et dépose un amendement sollicitant le remplacement de l'article 3 par une nouvelle rédaction. Mme le Maire prend note de cet amendement et exprime sa surprise à Jacques Maligeay dans la mesure où les termes de cet article avait été défini lors de la réunion de travail du 09 novembre à laquelle avaient participé Thierry Borgogno, Daniel Lombard, Jacques Maligeay, Corine Tuloup et Madame le Maire. Jacques Maligeay indique qu'aucun accord n'avait été trouvé concernant cet article lié à l'espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Il souhaite, outre l'espace de communication de 30 lignes accordé à la minorité municipale, conformément à leur demande, que cette dernière puisse aussi disposer d'une tribune sur le site internet de la commune et la page facebook.

Mme le Maire lui rappelle que le compte-rendu municipal, à l'intérieur duquel, l'équipe minoritaire disposera d'un espace d'expression de 30 lignes, sera mis en ligne sur le site internet et que de fait, comme la jurisprudence l'a déjà établi, aucun espace supplémentaire n'est nécessaire sur le site internet de la commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la commune, après correction de l'article 1 et sans amendement de l'article 3. Le conseil municipal, par 2 voix contre et 17 voix pour, accepte ce règlement intérieur.

Jacques Maligeay indique qu'il demandera un recours gracieux auprès des services de la Préfecture. Mme le Maire en prend note.

Délibération n° 11/2020DE02 : Désignation d'un correspondant défense

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'état de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement. Bernard Blanc est volontaire. Il est élu à l'unanimité.

Délibération n°11/2020DE03 : EAJE Les Griottes : Contrat de Délégation de Service Public 2021-2025

Suite au rapport de Madame le Maire en date du 29 octobre 2020, établi et adressé au Conseil Municipal conformément aux formes et délais prescrits par l'article 1411-5, dernier alinéa, du CGCT, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix du délégataire.

Deux candidatures recevables ont été réceptionnées ; les deux candidats ont chacun une solide expérience dans le domaine de la petite enfance et un projet social assez similaire. L'offre du prestataire actuel, SLEA, se détache légèrement en termes financiers. Il est en outre rappelé que ce prestataire donne entière satisfaction.

Appelé à se prononcer le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de SLEA.

Délibération n°11/2020DE04 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCPA

Considérant que la loi ALUR instaure le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités le 1er janvier 2021 et considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert, à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Jacques MALIGEAY demande un report de cette délibération en raison du manque d'informations apportées en amont sur ce sujet ; il aurait souhaité que la commission urbanisme puisse se pencher au préalable sur cette réflexion.

Mme le Maire indique qu'à ce jour les élus de la CCPA ne souhaitent pas prendre cette compétence nécessitant une étude approfondie du dossier et préféreraient laisser à chaque commune son autonomie. Elle précise également que le non-transfert de compétence permettrait au conseil municipal d'engager plus rapidement une réflexion relative à une modification ou révision du PLU.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre, se prononce contre le transfert de la compétence PLU à la CCPA.

Délibération n°11/2020DE05 : Rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement collectif 2019

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 et L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service d'Assainissement Collectif doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Il est ainsi précisé que c'est l'entreprise Véolia qui est en charge de l'entretien et de la maintenance des stations de traitement des eaux usées, des réseaux et leurs annexes (postes de relèvement, bassins et déversoirs d'orage) et de la collecte des eaux usées sur la commune de Bessenay. 1562 habitants sont raccordés au réseau d'assainissement dont 1527 raccordés à la station d'épuration de la Brévenne.

La facture moyenne pour un ménage consommant 120 m³ s'élève à 284.40 € pour l'année 2019.

Mme le Maire indique que ce rapport est consultable en mairie et à la disposition du public.

Délibération n°11/2020DE06 : Rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement non collectif

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 et L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service d'Assainissement Non Collectif doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Il est ainsi précisé que le service d'assainissement non collectif réalise les contrôles périodiques des installations (tous les 6 ans), les contrôles des installations neuves ou réhabilitées et l'assistance technique auprès des usagers, des élus et des installateurs. 221 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur Bessenay ; 29 % sont conformes et 48 % non conformes à réhabilitation urgente. Des soutiens financiers pour la mise en conformité sont possibles via l'agence de l'eau ou la CCPA.

Le rapport est également consultable en mairie.

Délibération n°11/2020DE07 : Rapport sur le prix et la qualité de service public des déchets 2019

Comme pour les services précédents, le service des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal. Daniel Lombard communique la synthèse des éléments les plus importants de l'année 2019 :

- Distributions de 447 composteurs supplémentaires au niveau du territoire – grand succès pour cette opération,
- 50 000 gobelets réutilisables sont régulièrement prêtés aux associations et aux communes,
- 140 demandes d'aide et 30 800 € ont été versés aux particuliers pour l'achat de broyeur.

De nouvelles actions ont été construites par la CCPA pour mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) sur la période 2020/2022.

Le parc intercommunal de conteneurs enterrés compte 114 conteneurs, dont 6 à Bessenay. Daniel Lombard indique en outre que la commune souhaite continuer dans cette voie et réfléchit à l'implantation potentielle de nouveaux conteneurs au niveau de la Brévenne et de la Combe.

Les deux déchèteries du territoire ont vu leur fréquentation augmenter et accueillent de nouvelles filières de tri : extincteurs, pneumatiques véhicules légers, objet pouvant faire l'objet d'un réemploi (local collecté par

l'association Repar'Ar sur le site de Fleurieux). Le rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Délibération n°11/2020DE08 : Fonds de concours conteneurs enterrés, Parking de l'école

Dans le cadre des travaux de mise en place des conteneurs enterrés du parking de l'école, la commune de Bessenay s'est engagée à participer au financement des opérations sur son territoire à hauteur de 25 % de la fourniture des conteneurs et sur le montant des travaux de génie civil, au-delà du forfait communautaire de 1 800.00 € HT/emplacement. Les travaux étant réalisés par maîtrise d'ouvrage communautaire, la participation financière de la commune se fait par apport de fonds de concours ; il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention relatif à l'établissement d'un fonds de concours avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle à hauteur de 8 060.59 € HT. Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce fond de concours.

Délibération n°11/2020DE09 : Mise à disposition de terrain communal pour projet de tennis couverts CCPA

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la CCPA de construire 4 terrains de tennis couverts sur le territoire (Saint Germain Nuelles, Lentilly, Bessenay et Saint Pierre la Palud) pour une gestion mutualisée entre les clubs existants au niveau communautaire. Le coût approximatif des travaux s'élève à 2.5 millions d'euros ; des subventions à hauteur de 75 % de ce coût ont été demandées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il convient que la commune de Bessenay s'engage à mettre à disposition une parcelle communale. La parcelle cadastrée A 779 située à St Irénée pourrait accueillir ce projet.

Jacques Maligeay demande des précisions complémentaires concernant la surface mise à disposition, si celle-ci sera gratuite ou payante, le nombre de licenciés et des informations relatives aux incidences techniques et économiques. Il souhaiterait en outre que les bessenais puissent être consultés sur cette question et que ce projet de délibération soit ajourné.

Madame le Maire donne la parole à des personnes présentes dans le public. L'une d'elle donne lecture d'un communiqué de quelques citoyens s'insurgeant contre ce projet de la CCPA dans un contexte de crise sanitaire et écologique et demandant une large consultation et un débat public.

Une seconde ayant participé à l'élaboration de ce projet sous l'ancien mandat apporte des réponses aux questions précédemment posées par Jacques Maligeay. A savoir, la surface nécessaire à la construction de 2 terrains de tennis couverts est de 1296 m² et la mise à disposition sera gracieuse. Concernant les incidences techniques et économiques, elles seront minimales dans la mesure où l'équipe municipale précédente a déjà procédé à l'aménagement du site – en termes de réseaux – à l'occasion des aménagements de St Irénée. Il rappelle en outre que ce projet avait déjà été présenté au conseil municipal en décembre 2019, à l'occasion du transfert de la compétence facultative « patrimoine » : construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs à la CCPA

Il y a 2000 licenciés sur le territoire au sein de 10 clubs ; l'équipement prévu sur la commune de Bessenay intéresse les 5 communes de Bessenay, Bibost, Courzieu, Sain Bel et Saint Julien s/Bibost.

Suite à ces échanges, Madame le Maire propose au vote la mise à disposition pour partie de la parcelle cadastrée A 779 à la CCPA. Par 17 voix pour et 2 voix contre, cette mise à disposition est acceptée.

Délibération n°11/2020DE010 : Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes, mise aux normes des équipements sanitaires

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes des différents sanitaires publics de la commune, respectivement situés au Parc Municipal, sous la Halle Place du Marché et à la Brévenne et considérant la possibilité d'obtenir de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention pour ce projet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention pour la réfection des sanitaires publics.

Délibération n°11/2020DE011 : Subvention Noël école les Echaras

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le financement d'une manifestation à hauteur de 1185.60€ pour l'ensemble des enfants de l'école, en guise de cadeau de Noël. De fait, les subventions

habituelles de 100 € par classe à l'occasion de Noël ainsi que la participation aux sorties sportives (USEP), annulées en raison de la crise sanitaire, sont caduques. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

Délibération n°11/2020DE12 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

La loi Energie Climat organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques. En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER.

Le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Décisions du Maire

Madame le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties une concession au cimetière a été renouvelée et une seconde acquise.

Travaux des commissions

○ Bâtiments communaux

Sanitaire public : Un nouveau fabricant de cellules sanitaires autonettoyantes a été rencontré et devrait venir faire une présentation à la commission bâtiment dès que la situation sanitaire le permettra.

Concernant le remplacement des sanitaires sous la Halle, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) a été contacté pour des propositions d'implantation des futurs sanitaires à proximité de la place.

Logement d'urgence : Le début des travaux est prévu fin novembre avec l'arrachage des sols plastiques qui seront remplacés puis la plâtrerie.

Une subvention d'un montant de 9 500.00 €, représentant 50 % du montant des travaux, vient d'être allouée à la commune par le département.

○ Manifestations

Illuminations : La pose des sapins des commerçants est prévue le 30 novembre et la pose des guirlandes le 07 décembre, par les agents communaux.

Animation marché : Le gérant de « Pizza Bobo » a pour projet d'organiser une vente de soupe à emporter sur le marché du jeudi matin (la date reste à définir) au profit des commerces qui sont fermés actuellement. Afin de soutenir cette démarche, la commune propose de prendre en charge les contenants (bols) et la matière première pour faire la soupe. Madame le Maire souligne cette belle démarche solidaire de la part de ce commerçant.

○ Vie économique

Campagne publicitaire « consommer local » : des affiches ont été posées dans les commerces de la commune. Des flyers compléteront cette campagne pour soutenir le commerce, l'agriculture, l'artisanat... local. Le premier concernant le commerce sera distribué avec le compte-rendu du conseil de novembre ; celui relatif à l'agriculture suivra en début d'année.

○ Informatique

Infogérance : Le contrat de maintenance des ordinateurs de la mairie et de l'école se termine en mars 2021 ; l'entreprise en charge de cette maintenance ne donne pas satisfaction. Il ne sera pas renouvelé.

Fibre : A ce jour, de nombreux foyers sont éligibles mais en pratique de grosses difficultés de raccordement sont rencontrées (il est fréquent que les techniciens n'arrivent pas à raccorder les foyers). Il est donc vivement conseillé de ne pas se précipiter.

Pour rappel, la partie de travaux à effectuer en terrain privé reste bien à la charge des propriétaires privés.

○ **Santé**

Concernant les kinésithérapeutes, deux sont toujours vivement intéressés sans que l'installation n'ait encore aboutie à ce jour.

Concernant la structure Centre de Santé expliquée dans notre parution du 21 octobre dernier, le dossier est en cours d'envoi à l'Agence Régionale de Santé pour obtenir toutes les autorisations. Une sage-femme est confirmée pour intégrer ce centre de santé et le recrutement de deux médecins est en cours.

○ **Communication**

Le travail par la commission sur la communication digitale et papier se poursuit. Il porte sur le compte-rendu municipal, le site internet, la charte graphique, le logo à actualiser, les flyers à créer dont celui de l'agriculture et le livret d'accueil qui va être intégralement repensé pour être présenté sous une forme plus dynamique.

Panneau lumineux : l'entreprise, à qui le panneau lumineux a été commandé, a rencontré un problème de fabrication. Le délai d'installation a ainsi été reporté à fin novembre.

○ **Voirie**

Travaux dos d'âne du Prado : ils sont terminés, le marquage vient d'être réalisé ; ils seront réceptionnés le vendredi 27 Novembre en même temps que ceux d'En Sus.

Comptage au niveau de la Combe et RD389 : En raison du confinement et afin d'avoir des comptages représentatifs, ils sont décalés en début d'année 2021.

Aménagement la Brévenne : une rencontre avec les agents du département a eu lieu le jeudi 12 novembre 2020 pour des aménagements en vue de ralentir les véhicules. Une faisabilité sera rendue par ces services courant mars 2021. Quoiqu'il en soit, un bureau d'études d'aménagement urbain devra être missionné afin de mener aussi la réflexion sur la partie communication et paysage de ce projet.

○ **Agriculture**

Matinées découvertes : elles sont repoussées en raison de la crise sanitaire.

Signalisation des exploitations agricoles : les exploitations qui pratiquent la vente à la ferme sont en train d'être répertoriées par la CCPA qui envisage de mettre en place une signalétique pour mieux les identifier.

Étangs : Une réunion organisée par le SYRIBT avec les propriétaires des étangs de la Goutte du Crapet et les agriculteurs a eu lieu pour que ces derniers soient mis aux normes et puissent être utilisés pour l'irrigation de ce secteur.

○ **Fleurissement et cadre de vie**

Fleurissement : Le fleurissement hivernal est en cours de finalisation. Des désherbages et élagages vont être réalisés.

Référents quartiers et hameaux : La dernière rencontre a eu lieu le 24 septembre. L'objectif est de créer une identité et un dynamisme pour que ce groupe devienne un lieu d'échange et de communication. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent contacter la mairie pour rejoindre le groupe. En raison de la crise sanitaire, aucune nouvelle date de réunion n'a été définie.

○ **Associations**

Un grand bravo est adressé par la municipalité à toutes les associations qui ont beaucoup donné pour la reprise de leurs activités en septembre et le maintien de celles-ci, et ce dans des conditions (notamment sanitaires) exigeantes.

○ Urbanisme et environnement

Brûlage à l'air libre des déchets verts : Il est rappelé que le brûlage est interdit par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013. **Vous êtes particulier ou professionnel : Il est interdit d'incinérer des déchets verts**, des végétaux coupés ou sur pieds, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Une dérogation à titre exceptionnel peut être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires pour les raisons suivantes : enjeux sanitaires constatés (organismes nuisibles, plantes invasives), et accessibilité difficile (enclavement, contrainte topographique). Formulaire de dérogation à adresser à la ddt ddt-brulage@rhone.gouv.fr

Vous êtes agriculteur : Le brûlage est autorisé sous réserve que la préfecture n'ait pas activé le Plan de Prévention de l'Atmosphère et d'alerte ozone (pour le savoir consulter le site de la préfecture <https://www.rhone.gouv.fr> ou contacter le secrétariat de mairie).

Dans tous les cas, toute opération de brûlage doit être signalée en mairie.

Grippe aviaire : Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a, par arrêté ministériel du 23 octobre 2020 décidé de relever le niveau de risque d'introduction du virus de l'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène également appelé grippe aviaire). **Désormais les oiseaux (comprenant notamment toutes les volailles de basse-cour) doivent être confinés ou à défaut, protégés par un filet.**

○ Finances

Les contrôles de la commission de contrôle financier ont été suspendus en raison du confinement. Ils reprendront dès que la situation le permettra.

○ Affaires scolaires

Ecole : différents travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Rentrée de la Toussaint avec le nouveau protocole sanitaire : De vifs remerciements sont adressés au personnel qui a su se rendre disponible, à Natacha Marcoux qui a pris en charge la cantine, aux élus qui ont également assuré la réalisation des repas et le service de cantine. Madame le Maire tient à souligner que cette belle solidarité a été très précieuse pour pallier les aléas liés à la situation sanitaire, Des remerciements tout particulier sont également adressés à Mathieu et Angélique Crozier qui ont aussi cuisiné pour les élèves.

Grain de sel : le dossier est en cours de finalisation pour que cette association puissent intervenir à partir de janvier au Chalet des Jeunes sur des temps d'accueil.

Les Griottes : Un conseil de vie sociale sera organisé dès que la situation le permettra.

○ CCAS

Le fichier personnes isolées a été réactivé en cette période Covid-19 : les personnes identifiées comme étant isolées sont appelées deux fois par semaine par les élus pour s'assurer que tout se passe bien pour elles. Si vous avez connaissance de personnes isolées, n'hésitez pas à les signaler en mairie.

Budget CCAS : Jacques Maligeay demande s'il serait possible de renforcer le budget CCAS grâce au montant de la dotation de solidarité versée par la CCPA. Murielle Bouveyron indique que le CCAS, jusqu'alors, n'était pas très sollicité mais que les demandes sont désormais de plus en plus fréquentes. De fait, il conviendra de réfléchir aux orientations que la municipalité souhaite donner à ce CCAS.

○ CCPA

Crise sanitaire, soutien au commerce et à l'artisanat local : une nouvelle enveloppe de 100 000 € vient d'être débloquée pour des actions à définir (actions numériques) en faveur du commerce et des entreprises locales. *Semaine de la parentalité* : Elles se sont tenues du 8 au 21 octobre. Dix événements ont eu lieu sur le territoire dont un à Bessenay, en partenariat avec le CPE (Conseil de Parents d'Elèves) qui chaque année travaille sur ce thème. Une centaine de parents a pu être touchée au total. Ces actions seront reconduites sur 2021.

Permis de construire déposés

NOM	Adresse terrain	Objet	Déposé le
Grataloup J.Paul	Impasse de la Soie	Réhabilitation d'une grange existante. Création d'une extension.	02/10/2020
Chapus Arnaud	18 impasse de la Combe	Extension d'une habitation	30/10/2020
SCI VITHY Vernay Thierry	6 allée du Champ de Course. ZA	Construction d'un abri de stockage	04/11/2020
SCI Tabellions II Ray Fabien	1 chemin de la Drivonne	Restructuration d'une étude notariale pour création de 5 logements	09/11/2020
SCI FGH Immo 16 Guerpillon Franck	1 chemin des Dîmes	Modification des façades d'une habitation	09/11/2020

La séance est levée à 23 h 30.

Infos Mairie

○ Borne à vêtements

La borne à vêtements usagés (initialement située au bas de la Montée de Bernay) a été déplacée derrière la salle des fêtes du Prado.

○ Apicité



La nouvelle vient de tomber : nous venons de décrocher le label APicité, 1 abeille sur 3. Le label APicité® s'inscrit dans une philosophie de **prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires**, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger.

Pour plus d'informations : <https://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>

Bibliothèque

Toujours en raison de l'épidémie de Covid-19, la bibliothèque est à nouveau fermée. Elle a toutefois pu assurer la fourniture de livres à l'école et devrait rouvrir en drive dès que les contraintes informatiques le permettront.

○ **APHRA** (Association des Personnes Handicapées de la Région Arbresloise)

Le but de l'association est d'apporter aux personnes handicapées et à leurs familles une aide morale et matérielle sous toutes ses formes, de poursuivre auprès des pouvoirs publics toutes démarches pour la reconnaissance des droits aux personnes en situation de handicap et à leurs familles et d'assurer éventuellement toutes activités à caractère éducatif, social ou familial. Nous remercions les communes qui nous apportent leur soutien par une subvention et mise à notre disposition de salle pour nos réunions. Nos recettes proviennent aussi de nombreux adhérents, 111 en 2019, et de la vente de cerises au profit de l'A.P.H.R.A. par **H.DUPERRET**.

S'entraider, Informer, Participer

Concours de belote **D.VIGOUREUX** et **C.BONIFASSI** chargés de l'organisation.

Le 29 février 2020 le concours de belote à Sourcieux les Mines 44 doublettes (l'an dernier 56). Ce concours de belote nous permet de récolter des fonds mais aussi de nous retrouver et de passer ensemble une bonne journée et de remercier E.VIGOUREUX pour ses bonnes gaufres.

A ce jour nous ne pouvons pas prévoir une date pour le concours de belote pour nos réunions, notre sortie en 2021 en raison des toutes les directives sanitaires

Nous avons tous besoin d'une vie sociale et plus particulièrement les personnes porteuses de handicap et leurs familles, de se rencontrer, de se parler. Le confinement a été difficile pour les personnes en foyer de vie qui sont restées aux foyers ou rentrées dans leurs familles.

Nous avons aidé les personnes handicapées éloignées des moyens de transports, démarches administratives urgentes, pris contact par courrier ou mail, téléphone...

Nous restons à votre écoute

Contact : www.aphra.fr

○ **Grain de Sel :**

Parents, grands-parents, vous cherchez un lieu pour sortir avec vos enfants de 0 à 6 ans, rencontrer d'autres enfants, d'autres parents, jouer, se détendre, rompre l'isolement, créer du lien.

Venez à Grain de Sel, **Lieu d'Accueil Enfants Parents :**

le mercredi et le jeudi de 15h à 18h

le samedi de 9h à 12h.

6 Impasse Charassin (1^{er} étage avec ascenseur) à L'Arbresle

(près de la crèche Pause Tendresse et au-dessus du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s)

Entrée libre 1€ par famille

- Permettre à l'enfant d'expérimenter la relation aux autres et de découvrir le monde en sécurité et en confiance en présence de ses parents.
- Lieu de rencontre et de parole pour les parents qui peuvent partager leurs expériences, leurs questionnements, prendre un temps de pause.

Avec des accueillants formés à l'écoute, attentifs à la relation parent-enfant, garants des règles du vivre ensemble, Grain de Sel veille à la manière dont chaque jeune enfant prend progressivement sa place parmi les autres et dans le monde... la socialisation !

Lieu agréé par la CAF, inscrit dans le contrat enfance jeunesse de la commune de L'Arbresle et soutenu financièrement par la CCPA et le Conseil départemental.

Facebook

www.mairie-larbresle.fr (associations et petite enfance)

www.mon-enfant.fr (site géré par la CAF) lieu d'accueil enfants parents

○ Nouveau à Bessenay

- **Marie-Laure SIGUENZA**, psychologue et hypnothérapeute vous accueille au sein de la maison de santé **les lundis mardis et mercredis de 9h à 19h.**

Elle reçoit les enfants, les adolescents et les adultes à son cabinet et se déplace aussi au domicile. Vous pouvez l'appeler directement au

06.28.04.73.06 ou prendre un rendez-vous avec Doctolib

- **Caroline GUILLET** Sophrologue et Relaxologue Praticienne diplômée et certifiée RNCP

6, chemin de la Drivonne

06.65.32.82.71 www.cgsophrologue.fr

Elle va s'installer à l'espace santé dès le 1er décembre prochain, en partage de cabinet avec Irvin MOLINA, ostéopathe.

Dès que la situation liée à l'épidémie de covid sera maîtrisée, elle pourra proposer des ateliers collectifs ainsi que des animations pour les enfants du centre de loisirs et du périscolaire, pour les résidents de la maison de retraite et bien d'autres possibilités au sein de la commune.

-**La cerise bleue express drive** produits fermiers ouvert 7 jours sur 7 / 24 h sur 24

Adresse 7 route de Crussillieux

Alain Coquard tel 06 80 42 92 45 « La Cerise Bleue, en vente partout ! »

- **Réouverture du magasin VIVAL à La Giraudière**

Suite aux travaux réalisés par le SIVOM de la Giraudière dans le bâtiment, le magasin VIVAL a réouvert ses portes depuis le 24 novembre. Vous trouverez vos services habituels : produits alimentaires, relais poste, dépôt pressing, gaz, vival.fr, livraison à domicile avec en plus une épicerie vrac Bio et développement photos.

CCPA - Aide à la Mobilité Individuelle (AMI)

Depuis 2015, la CCPA a mis en place un service d'Aide à la Mobilité Individuelle (AMI) pour les habitants de la CCPA sous conditions :

- Un habitant du Pays de l'Arbresle
- Être âgé d'au moins 14 ans (exclusion des usagers scolaires du dispositif)
- Faire partie d'une des catégories suivantes :

– Personnes en difficulté d'insertion, en recherche d'emploi, en formation.

– Personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, en situation de handicap ou de mobilité réduite.

– Personnes en situation d'isolement sans possibilité de se déplacer vers les services administratifs, culturels, sportifs, commerciaux ou médicaux.

Le nombre de trajet est limité à : 1 aller/retour par jour - 20 allers/retours par mois.

Actuellement pour l'utilisateur l'organisation est la suivante :

1) Inscription

- l'utilisateur dépose un dossier d'inscription en Mairie

- la Mairie instruit le dossier, le valide et le transmet à la CCPA

- la CCPA contrôle le dossier et retourne à l'utilisateur la carte AMI. Celui-ci est alors inscrit dans la base de données des usagers AMI.

2) Transport

- l'utilisateur achète en Mairie des tickets de transport (2€ l'unité ou 1,60€ par carnet de 10).

- l'utilisateur contacte la centrale de réservation pour réserver son transport (lieu de destination parmi les lieux listés dans le règlement, horaires)

- l'utilisateur est pris en charge par le transporteur sur le lieu de départ (souvent domicile) et est transporté au lieu de destination. Le trajet se fait de porte à point et de point à porte.



CCPA - Aire de covoiturage

Une nouvelle aire de covoiturage est à votre disposition. Elle se situe sur la N7 à la sortie de L'Arbresle en direction de Fleurieux-sur-L'Arbresle, au rond-point qui mène sur l'autoroute A89.

À la Brévenne, vous trouverez également des emplacements.

N'hésitez pas à les utiliser !



Distribution cadeaux des aînés

Compte-tenu de la crise sanitaire, la distribution n'a pas pu avoir lieu et nous nous en excusons. Cependant, cela n'est que partie remise, nous aurons le plaisir de venir vous rencontrer très prochainement, dès que la situation le permettra.

Une nouvelle date vous sera communiquée par voie d'affichage.



???

Chasse aux intrus pour les enfants

Du mardi 8 décembre au dimanche 20 décembre, retrouvez des objets insolites cachés dans les vitrines des commerçants.

Les bulletins de participation seront à retirer chez les commerçants participants.

Une fois les intrus trouvés, le bulletin devra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie. Le tirage au sort des gagnants aura lieu le lundi 4 janvier. Les gagnants seront prévenus par téléphone.

CCAS – Appel à don

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bessenay, recherche lit 1 place et 2 places, sommiers, matelas, canapés, meubles de salle à manger, chevets, chaises, table, frigo, machine à laver....

Si vous souhaitez participer à cette action solidaire, merci de nous envoyer des photos des objets dont vous vous débarrassez à l'adresse mail : ccas@mairie-bessenay.fr



En cette période difficile de pandémie et suite au confinement généralisé, les animations de terrain pour le prochain Téléthon ne pourront pas avoir lieu cette année comme habituellement.

Malgré tout, nous restons mobilisés en mettant des urnes à disposition pour vos dons en mairie et chez les commerçants.

Une collecte via « Ma Collecte Telethon » a été mis en place sur le web, pour participer :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/donner/telethonbessenaysemobilise>

Les chercheurs, les malades, comptent sur vous en cette année difficile.

Mobilisons-nous différemment !



Mairie de Bessenay

mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et

13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr